



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **27 avril 2018**

Délibération n° 2018-2705

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : Requalification des rues Dominique Vincent, Champfleury, Dellevaux et Lanessan - Approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Rapporteur : Monsieur le Président Kimelfeld

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 10 avril 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mercredi 2 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, M. Cochet, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mme de Lavernée, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme lehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Millet, MM. Millet, Moretton, Morage, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, M. Uhrlich, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Coulon), Galliano, Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Poulain (pouvoir à M. Germain), Ait-Maten (pouvoir à M. Gomez), Berra (pouvoir à Mme Nachury), M. Boumertit (pouvoir à Mme Burricand), Mme Burillon (pouvoir à M. Crimier), MM. Cohen (pouvoir à M. Barret), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à Mme Balas), Mme de Malliard (pouvoir à Mme Corsale), MM. Gachet, Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Michonneau (pouvoir à Mme Piantoni), M. Passi, Mme Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Vaganay (pouvoir à Mme Millet).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Beautemps.

Conseil du 27 avril 2018
Délibération n° 2018-2705

commission principale : déplacements et voirie
commune (s) : Champagne au Mont d'Or
objet : Requalification des rues Dominique Vincent, Champfleury, Dellevaux et Lanessan - Approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse
service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 avril 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Les opérations requalification des rues Dominique Vincent, Champfleury, Dellevaux et Lanessan à Champagne au Mont d'Or ont été regroupées et font partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération du Conseil n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

I - Contexte du projet et situation géographique

La Commune de Champagne au Mont d'Or s'est développée le long de l'ancienne route nationale 6, aujourd'hui renommée avenue Lanessan, qui permet de connecter le nord de l'agglomération lyonnaise au centre de Lyon.

Les problématiques rencontrées sur ce secteur sont :

- la saturation en heures de pointe de l'avenue Lanessan et un effet de shunt sur les rues résidentielles adjacentes,
- l'absence de continuité des cheminements des modes actifs,
- la gestion des interfaces travaux entre le projet de restructuration du siège de la Caisse régionale du Crédit agricole et les travaux d'espaces publics.

II - Programme et enveloppe prévisionnelle des travaux

Le projet d'aménagement doit permettre de répondre aux enjeux du secteur, soit :

- conforter la centralité et la qualité paysagère de la Commune de Champagne au Mont d'Or,
- fluidifier le trafic sur l'avenue Lanessan,
- apaiser la rue et améliorer le cadre de vie.

Pour répondre à ces objectifs, le projet prévoit :

- la mise à sens unique de la rue Dominique Vincent et l'apaisement des rues annexes permettant de créer des aménagements pour les modes actifs,
- la fluidification de l'avenue Lanessan par la simplification du carrefour Lanessan/Juttet,
- la requalification de l'avenue Lanessan sur la partie nord avec notamment l'aménagement de cheminements cyclables.

L'enveloppe prévisionnelle des travaux correspondante à ce programme est de 2 772 000 € TTC.

Ces travaux sont susceptibles de faire l'objet d'une subvention de la part de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse. Cela nécessite le dépôt d'un dossier de demande de participation.

III - Individualisation d'autorisation de programme et calendrier

Le projet nécessitant un phasage opérationnel au regard du projet de restructuration du siège de la Caisse régionale du Crédit agricole, il est proposé de voter une autorisation de programme partielle pour permettre de réaliser les études de conception du projet dans leur totalité et de réaliser les travaux sur les rues adjacentes de la commune et le carrefour Lanessan/Juttet. Les travaux relatifs à cette première phase démarreront mi-2019. La deuxième phase opérationnelle sur l'avenue Lanessan nord sera réalisée ultérieurement.

Le coût total de la phase 1 de l'opération est évalué à 1 881 400 €TTC à la charge du budget principal.

Afin de financer les études préalables du projet sur 2017, l'opération a fait l'objet de versement de crédits (116 644 €TTC) depuis l'autorisation de programme d'études.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme partielle d'un montant de 1 764 756 €TTC à la charge du budget principal pour le projet de requalification des rues Dominique Vincent, Champfleury, Dellevaux et Lanessan à Champagne au Mont d'Or ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux ainsi que la poursuite du projet visant la requalification de l'avenue Lanessan et des rues adjacentes à Champagne au Mont d'Or.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse les subventions pour les actions et travaux à mener dans le cadre de ce projet,

b) - accomplir toutes les démarches et signer tous documents nécessaires auxdites demandes et à leur régularisation.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie n° 0P09O5389 pour un montant de 1 764 756 €TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 35 800 € TTC en dépenses en 2018,
- 1 294 152 € TTC en dépenses en 2019,
- 304 804 € TTC en dépenses en 2020,
- 100 000 € TTC en dépenses en 2021
- 30 000 € TTC en dépenses en 2022.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 881 400 € en dépenses à la charge du budget principal, compte tenu de l'autorisation de programme études déjà mise en place pour un montant de 116 644 €TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 2 mai 2018.